



# LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX AUX AVANT-POSTES POUR UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DE LEUR ENGAGEMENT

La première vague de la pandémie avait déjà durement éprouvé ces agent·e·s qui ont poursuivi leur activité tout au long du confinement (Assistant·e·s Sociaux·ales Educatif·ve·s (ASE), Conseiller·ère·s en Economie Sociale et familiale (CESF), Educateurs·trices de Jeunes Enfants (EJE), Moniteur·trice éducateur·trice, Technicien·ne·s en Intervention Sociale et Familiale (TISF), Assitant·e·s familiaux·ales (AF), auxiliaires de vie, assistant·e·s éducatif·ve·s ) en coordination avec leurs collègues des services médico-sociaux, administratifs...

Les travailleuses et travailleurs sociaux de la Fonction publique territoriale ont poursuivi leur activité professionnelle, que ce soit en télétravail ou en présentiel selon les secteurs d'activité malgré les difficultés, en démontrant une fois de plus leur engagement et leur sens du service public.

Avec le premier confinement, les agent·e·s, déjà confronté·e·s à une perte de sens dénoncée depuis des années, ont dû faire face à une transformation brutale de leur pratique restreignant les possibilités d'accès au public. Les mutations des organisations du travail se sont alors accélérées avec une

numérisation à outrance de l'ensemble des services. Face à ce contexte numérique, source de stress tant pour les travailleur·euse·s sociaux·ales que pour les personnes accompagnées, la qualité de l'accompagnement social a été fortement impactée.

Depuis, avec le déconfinement, ces professionnel·le·s ont vu s'accroître le nombre de publics accueillis en lien avec les nouvelles situations de précarité générées par la pandémie. Alors que les personnes accompagnées sont particulièrement fragilisées par le contexte sanitaire et économique, les moyens alloués se réduisent (115 saturé, dispositifs d'hébergement saturés, Aides financières restreintes, dispositifs d'accueil en protection de l'enfance saturés ...).

La nouvelle phase de confinement que nous connaissons depuis début novembre, contraint à reconsidérer à nouveau les modes d'intervention. Dans l'ensemble des catégories, les agent·e·s doivent s'adapter, développer des compétences nouvelles et faire preuve d'esprit d'initiative de responsabilité et de professionnalisme. Pour quelle reconnaissance ?

Les assistant·e·s socio-éducatif·ve·s et éducateur·trice·s de jeunes enfants, en catégorie A depuis le 1<sup>er</sup> février 2019 n'ont toujours pas la reconnaissance salariale à qualification égale (bac+3) équivalente à celle des attaché·e·s.

Les travailleuses et travailleurs sociaux·ales sont ignoré·e·s par le phénomène médiatique de valorisation de certaines professions, sans doute auraient-ils trop à dire sur le traitement de la précarité dans certains départements ou municipalités, l'utilisation par fois étonnante des deniers publics, ou la réalité de la dégradation des prises en charge comme en protection de l'enfance par exemple.

Il n'est pas tolérable que ces métiers restent ignorés et méprisés ! Les agent·e·s assistent depuis des années à la casse de leur secteur et sont seul·e·s exposé·e·s aux conséquences de leur défaut de moyens pour répondre aux besoins légitimes des populations.

Super-héros ? Non, mobilisé·e·s, exposé·e·s, très souvent déconsidéré·e·s et mal payé·e·s...

**...MAIS TOUJOURS LÀ !**

Dégel du point d'indice  
Tout de suite !

**FIER·E·S**  
DES FONCTIONNAIRES  
ET AGENT·E·S PUBLICS

**FIER·E·S**  
DES FONCTIONNAIRES  
ET AGENT·E·S PUBLICS

fédération des services publics  
la cgt

VOS QUESTIONS  
NOS RÉPONSES  
covid.cgtservicespublics.fr

facebook.com/cgtservicespublics  
www.cgtservicespublics.fr

En dépit de la situation sanitaire, nos collègues s'organisent avec leurs syndicats et engagent les luttes nécessaires pour se faire entendre. Nous leur apportons notre soutien et affirmons la disponibilité de la CGT pour amplifier et faire converger les luttes.

## Gagnons sur nos revendications :

- L'obtention immédiate de 10% de postes supplémentaires pour répondre aux besoins de toutes les situations ;
- Des places disponibles en milieu ouvert, en établissement et en famille d'accueil
- Des moyens supplémentaires pour la prévention primaire
- Une revalorisation immédiate des salaires par une augmentation de 10% du traitement
- Une réduction du temps de travail de 10% permettant de lier qualité de vie professionnelles et qualité de vie familiale et des embauches en compensation

**Construisons dans l'unité la plus large, dans le champ syndical et au-delà, le rapport de force nécessaire pour une Fonction publique au service de l'intérêt général et du progrès social.**

**JEUDI 3 DÉCEMBRE**

**dans le cadre de la journée de mobilisation aux côtés de la « Commission de Mobilisation Travail Social »,**

**SAMEDI 5 DÉCEMBRE**

**dans le cadre de l'appel interprofessionnel à l'action contre le chômage et la précarité, pour les droits des privé-e-s d'emploi et le développement de l'emploi**

Afin de permettre aux personnels de notre champ fédéral de participer aux initiatives de mobilisations qui seront organisées, la fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour tous les jours du mois de décembre 2020, couvrant l'ensemble des agent-e-s de la Fonction publique territoriale et les salarié-e-s relevant de la partie privée de notre champ fédéral.



**J'ADHÈRE**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....@ .....

Collectivité employeur : .....



À remettre à un militant CGT ou envoyer à :  
Fédération CGT des Services publics | Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : [fdsp@cgt.fr](mailto:fdsp@cgt.fr) | Site Internet : [www.cgtservicespublics.fr](http://www.cgtservicespublics.fr)

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !



**jeudi 3 et samedi 5 décembre**

**Les travailleuses et travailleurs sociaux aux avant-postes pour une réelle reconnaissance de leur engagement**